

Fonds commun d'actions de petites sociétés Empire Vie

Série I

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds commun d'actions de petites sociétés Empire Vie (le « Fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Placements Empire Vie Inc. au 1 855 823 6883 ou à l'adresse mutualfund@empire.ca, ou visitez le www.placementsempirevie.ca.

Avant d'investir dans un Fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Codes du fonds :	frais d'acquisition initiaux ELM900	Gestionnaire du fonds :	Placements Empire Vie Inc.
Date de création de la série :	9 janvier 2012	Gestionnaire de portefeuille :	Placements Empire Vie Inc.
Valeur totale du fonds au 31 décembre 2016 :	1 626 787 \$	Distributions :	Annuelles, en décembre
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,00 %	Placement minimal :	Négocié par Placements Empire Vie Inc. et l'épargnant

Dans quoi le Fonds investit-il?

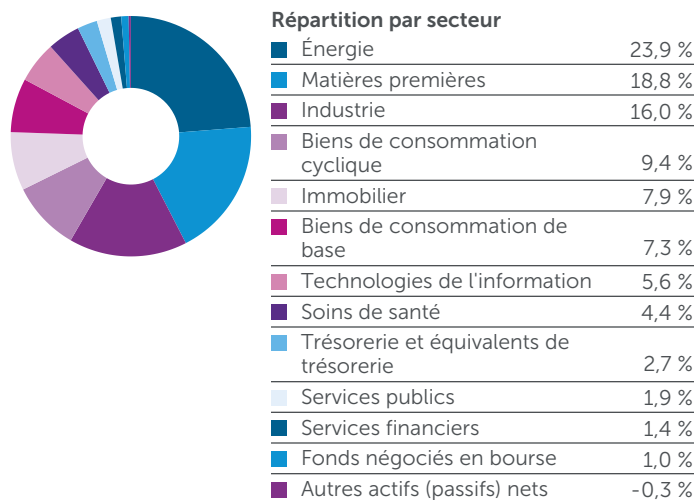
Le Fonds vise à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes à petite ou à moyenne capitalisation. Le Fonds peut investir jusqu'à environ 35 % de son actif dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 décembre 2016. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements au 31 décembre 2016

1. The Descartes Systems Group Inc.	3,4 %
2. Lundin Mining Corporation	3,1 %
3. EnerCare Inc.	2,9 %
4. Chartwell Retirement Residences	2,8 %
5. CAE Inc.	2,8 %
6. AGT Food & Ingredients Inc.	2,7 %
7. FirstService Corporation	2,7 %
8. Freehold Royalties Limited	2,7 %
9. Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,7 %
10. Interfor Corporation	2,6 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	28,4 %
Nombre total de placements :	64

Répartition des placements au 31 décembre 2016



Quels sont les risques associés à ce fonds ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Placements Empire Vie Inc. estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **moyen à élevé**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre.

FAIBLE

FAIBLE À MOYEN

MOYEN

MOYEN À ÉLEVÉ

ÉLEVÉ

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

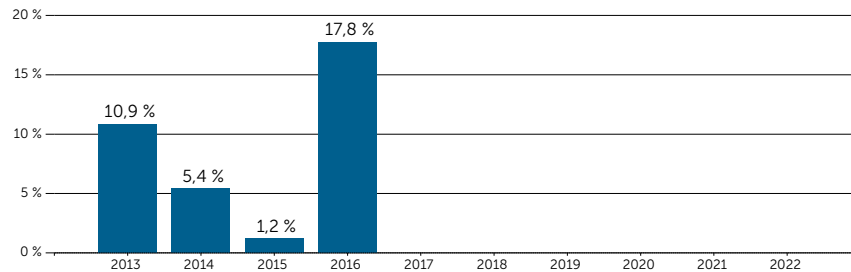
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de la série I du Fonds au cours des 4 dernières années. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement de la série.

Rendements annuels

Le graphique indique le rendement des parts de la série I du Fonds au cours de chacune des 4 dernières années. La valeur du Fonds n'a diminué au cours d'aucune des 4 années. Les rendements indiqués et leur variation d'une année à l'autre peuvent vous aider à évaluer les risques associés au Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique les meilleur et pire rendements des parts de la série I du Fonds sur trois mois au cours des 4 dernières années. Ces rendements sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	12,4 %	31 mai 2016	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 124 \$
Pire rendement	-10,1 %	30 novembre 2014	Votre placement chuterait pour s'établir à 899 \$

Rendement moyen

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts de la série I du Fonds à la date de sa création aurait accumulé 1 373,79 \$. Cela représente un rendement annuel composé de 6,6 %.

À qui le Fonds est-il destiné?

Ce fonds s'adresse aux investisseurs qui :

- souhaitent obtenir une croissance du capital à long terme associée aux sociétés à petite capitalisation;
- sont prêts à accepter un niveau de risque moyen à élevé.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds, y compris sur votre part du revenu du fonds, et sur les gains en capital imposables provenant du rachat de votre placement. Le montant à payer varie en fonction de la législation fiscale de l'endroit où vous vivez, du fait que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré et du type de revenu généré par le fonds (p. ex., intérêts, dividendes, gains en capital, etc.). Vous ne payez habituellement pas d'impôt sur les placements que vous détenez dans un régime enregistré d'épargne-retraite, un compte d'épargne libre d'impôt ou un autre régime enregistré. Si vous ne détenez pas votre placement dans un régime enregistré, vous recevrez un relevé d'impôt montrant votre part du revenu du fonds. Vous devrez inclure les montants indiqués dans votre revenu, que ces montants vous aient été versés en argent ou aient été réinvestis. Vous devez calculer le gain en capital imposable provenant d'un rachat.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez payer pour acheter, posséder et faire racheter les parts de série I du Fonds. Les frais, y compris les commissions, peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Cette série est offerte uniquement aux investisseurs institutionnels et aux épargnants à valeur nette élevée admissibles, aux employés de Placements Empire Vie Inc. et aux employés de certains membres du groupe de Placements Empire Vie Inc. et non au grand public. Il n'y a pas de frais d'acquisition ni de commission payables à la société de votre représentant pour cette série. Chaque personne investissant dans des parts de série I négocie plutôt des frais de gestion qui sont versés directement à Placements Empire Vie Inc.

Combien cela coûte-t-il? (suite)

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série. Au 30 juin 2016, les frais de cette série s'élevaient à 0,37 % de sa valeur, ce qui correspond à 3,70 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit des frais d'exploitation de la série.	0,00 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.	0,37 %
Frais du Fonds	0,37 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de la série I.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, faites racheter ou échangez des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous faites racheter ou que vous substituez si vous les faites racheter ou si vous les échangez dans les 30 jours de leur achat. Ces frais sont remis au Fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut vous facturer des frais pouvant atteindre 2 % de la valeur des parts échangées, selon ce que vous avez négocié avec elle.
Frais de gestion de la série I	Vous négociez les frais de gestion de la série I avec Placements Empire Vie Inc. à qui vous les versez directement. Ces frais ne seront pas supérieurs à un taux annuel de 2,25 %.
Frais d'insuffisance de fonds	Vous pourriez devoir payer des frais de 25 \$, majorés des taxes applicables, pour chaque paiement non accepté par votre institution financière.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un Fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, qui contiennent de l'information plus détaillée, communiquez avec Placements Empire Vie Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents à portée juridique du Fonds.

Placements Empire Vie Inc. Sans frais : 1-855-823-6883
165 University Avenue
9th Floor
Toronto (Ontario)
M5H 3B8
Courriel : mutualfund@empire.ca
www.empirelifeinvestments.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca